

LE CODE ÉTHIQUE DU GROUPE RATP

Janvier 2019

**GROUPE
RATP**

Contenu

Avant-propos de la présidente-directrice générale	3	L'utilisation des médias sociaux	9
La charte des valeurs	4	Le respect de l'usage professionnel des biens et des actifs du Groupe	9
Nos quatre principes d'action	5	Le devoir de loyauté et confidentialité	9
Respect des personnes	5	Nos clients	10
Service du client	5	Le groupe RATP vise en priorité la satisfaction de ses clients voyageurs	10
Conformité aux règles de droit	5	Le groupe RATP recherche la satisfaction des autorités organisatrices	10
Prise en compte des parties prenantes	5	Nos parties prenantes	11
À qui s'adresse le code éthique ?	6	La Fondation groupe RATP, un outil au service de nos parties prenantes	11
Nos collaborateurs	7	Le groupe RATP lutte fermement contre le blanchiment d'argent	11
Les engagements du groupe RATP envers ses collaborateurs	7	Le groupe RATP exerce un lobbying responsable et transparent	11
Nos principes de management	7	Le groupe RATP s'efforce de parfaire son exemplarité environnementale	11
Santé, sécurité et bien-être au travail	7	Le groupe RATP s'engage à avoir une communication responsable	12
La qualité des relations humaines au travail	7	Le groupe RATP s'engage pour une mobilité au service de tous	12
Diversité et non-discrimination	7	Le groupe RATP attend, en retour, de ses parties prenantes qu'elles respectent les engagements qu'il se fixe lui-même	12
Respect de la neutralité	7	Trois réflexes pour une conduite éthique	13
Respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	7	Les acteurs de l'éthique, de la conformité et de la RSE	14
Les technologies de l'information et de la communication	7	Le dispositif d'alerte	15
Le comportement attendu des salariés	8	Nos références	15
Le rejet de toute pratique illicite des affaires	8	Le groupe RATP adhère	15
La contribution à la santé, la qualité de vie au travail et à l'environnement	8		
La contribution à la sécurité et à la sûreté	9		

Avant-propos

de la Présidente-Directrice générale



« **Un nouveau code éthique, socle de nos comportements au service de nos clients** »



Implanté dans 14 pays sur quatre continents, le groupe RATP est **l'un des plus grands acteurs du transport public urbain au monde**. Tous les jours, nos 61 000 salariés se mobilisent pour concevoir, exploiter et entretenir un réseau de transport innovant qui répond le mieux possible à nos millions de voyageurs quotidiens.

Cette mission au service du public s'accompagne d'**une ambition forte** : le groupe RATP veut être un leader mondial de la mobilité urbaine, durable et connectée et s'imposer comme le partenaire privilégié des villes intelligentes.

Cela signifie que **nous agissons quotidiennement au service d'une ville plus humaine, plus inclusive, respectueuse des femmes et des hommes** partout dans le monde par notre offre de transport multimodale.

Pour remplir toutes nos missions, nous nous appuyons sur nos compétences mais aussi sur les valeurs portées par notre code éthique, dont la 1^{re} édition date de 2011.

Aujourd'hui, ce code éthique évolue pour devenir plus simple, plus pratique, plus opérationnel, avec notamment les modalités du dispositif d'alerte auquel chaque collaborateur du Groupe peut recourir.

Ainsi, nous avons tous aujourd'hui en main un texte fédérateur qui nous aidera dans notre action au quotidien à prendre les bonnes décisions et à adopter des comportements justes dans l'intérêt du Groupe.

Ce nouveau code validé par le *Comité Ethique, RSE et Conformité* du Groupe exprime pleinement notre fidélité à une culture du service public caractérisée par des principes d'égalité, de solidarité et de dialogue.

Il traduit aussi notre volonté résolue d'être au service de nos clients, avec le souci de leur offrir chaque jour partout dans le monde des prestations innovantes de très haute qualité répondant à l'évolution de leurs besoins.

C'est notre mission. C'est notre fierté.

Je vous invite donc tous à lire attentivement ce code et à vous y référer régulièrement pour que chacun d'entre nous s'efforce d'être exemplaire, solidaire et au service de l'intérêt général.

Catherine Guillouard

La charte des valeurs

Les valeurs du groupe RATP sont le fondement de la politique de notre entreprise. Elles guident les actions de chacun au quotidien et fédèrent l'ensemble des collaborateurs.



1. L'humain

Les femmes et les hommes sont pour nous le bien le plus précieux. Maintenir l'humain au cœur du développement du Groupe est la source première de notre excellence, de notre performance, de notre compétitivité, à travers un dialogue social dynamique et une politique RH exemplaire.



2. L'attachement à l'intérêt général

Le groupe RATP s'affirme comme un leader mondial de la mobilité urbaine, durable et connectée, et le partenaire privilégié des villes intelligentes et durables. Il investit pour les générations futures, en mettant en œuvre une politique ambitieuse de responsabilité sociétale et environnementale, et en proposant au client-voyageur un service performant, innovant et sûr, tout en restant compétitif.



3. Le respect

Le respect est une condition essentielle à la pratique de notre mission. Il permet de travailler ensemble et de gérer la diversité à la fois de nos collaborateurs et de nos voyageurs. Nous nous engageons à respecter les principes d'éthique et de conformité aux lois et règlements.



4. Le professionnalisme au service de nos clients

Nous exerçons nos métiers avec l'exigence absolue de la sécurité et de la sûreté. L'amélioration continue et l'excellence opérationnelle sont des objectifs permanents, au service de la satisfaction de chacun de nos clients.



5. Le goût du défi

Fidèles à notre histoire, nous sommes déterminés à relever avec passion les défis qui nous attendent en Île-de-France, en France et à l'international. Nous nous transformons pour faire face avec succès à la concurrence accrue, et notamment à l'ouverture de nos réseaux historiques. Nous menons également à bien des projets innovants et complexes pour répondre aux enjeux des nouvelles mobilités.



6. L'ouverture

Nous montrer à l'écoute des attentes de nos clients et de nos parties prenantes est la base de notre efficacité. Nous ouvrir à des cultures variées, géographiques et entrepreneuriales, constitue une formidable source de richesse et de développement.

Nos quatre principes d'action

Nos principes d'action sont nos lignes de conduite pour réaliser notre plan stratégique, conformément à nos valeurs.

1 Respect des personnes

- ▶ Les femmes et les hommes représentent le bien le plus précieux pour le groupe RATP.
- ▶ Le respect des personnes est à la base des relations entre salariés et/ou collaborateurs du groupe RATP. Il est au cœur de nos liens avec nos clients et nos parties prenantes.
- ▶ La performance du Groupe repose sur l'engagement de chacun.
- ▶ Le rôle des managers est essentiel.
- ▶ Chacun de nous a un devoir d'exemplarité, de transparence et de solidarité.

3 Conformité aux règles de droit

- ▶ Le groupe RATP respecte les lois et normes nationales et internationales qui lui sont applicables.
- ▶ Chaque collaborateur est tenu d'éviter toute activité ou comportement de nature à mettre le Groupe dans des situations illicites pouvant nuire à sa réputation.
- ▶ Conformément aux lois applicables à nos activités et aux règles du groupe RATP, tout manquement à ces principes peut entraîner des sanctions disciplinaires et/ou des poursuites sur le plan judiciaire, pour le Groupe comme pour la personne fautive.

2 Service du client

- ▶ Le groupe RATP place ses clients (autorités organisatrices et voyageurs) au cœur de son attention, afin de leur assurer la satisfaction maximale. Il n'y a pas de qualité de service performante sans implication individuelle et collective, sans l'engagement de chacun d'entre nous.

4 Prise en compte des parties prenantes

- ▶ Acteur essentiel de la ville, le groupe RATP entretient une relation étroite avec toutes ses parties prenantes pour renforcer sa contribution sociale, économique et environnementale à la ville de demain.
- ▶ Il s'appuie sur la Fondation groupe RATP pour faciliter l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la culture et à l'écologie.

À qui s'adresse le code éthique ?

Le code éthique est le document de référence commun destiné à l'ensemble de nos managers et de nos collaborateurs à travers le monde, quels que soient le continent et le pays où le groupe RATP intervient, dans la diversité des cultures, ainsi qu'à tous nos clients et à l'ensemble de nos parties prenantes.

- ▶ **Tous les collaborateurs** doivent comprendre et respecter les valeurs, les principes d'action et les dispositions énoncés dans ce code.
- ▶ **Nos fournisseurs et partenaires industriels et commerciaux** sont tenus d'appliquer les standards habituels reconnus sur le plan international, notamment vis-à-vis de leurs collaborateurs.
- ▶ **Les managers** doivent respecter et faire vivre ce code éthique et s'assurer que leurs équipes ont bien été informées de son existence et de son contenu. Ils sont les garants du dialogue et de la transparence, de telle sorte que les collaborateurs travaillent dans un climat de confiance et se sentent libres de parler de leurs préoccupations, et n'hésitent pas, si nécessaire, à utiliser les outils mis à leur disposition pour faire remonter des problèmes dont ils auraient connaissance.

Nos collaborateurs

Le groupe RATP, par ses valeurs et ses principes d'action, est particulièrement attentif à l'ensemble de ses salariés et aux personnes qui travaillent pour lui.

Le Groupe prend des engagements vis-à-vis de ses collaborateurs, il attend d'eux un comportement exemplaire.

Les engagements du groupe RATP envers ses collaborateurs

NOS PRINCIPES DE MANAGEMENT

Le développement et la pérennité du groupe RATP reposent sur la motivation et l'engagement de ses collaborateurs dans le cadre d'un dialogue managérial et d'un dialogue social dynamiques. Le Groupe met en œuvre une politique de ressources humaines attentive, fondée sur la considération, le respect mutuel, la confiance et l'écoute.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Chacun doit pouvoir exercer son métier dans un environnement de travail respectant sa santé physique et mentale et sa sécurité, dans les conditions permettant à tous d'être et de se sentir bien au travail.

LA QUALITÉ DES RELATIONS HUMAINES AU TRAVAIL

Les femmes et les hommes du groupe RATP ont droit au respect de leur dignité dans leur environnement professionnel. Aucun ne doit être victime d'une forme de harcèlement, moral ou sexuel, d'agissement sexiste ou de violence au travail.

DIVERSITÉ ET NON-DISCRIMINATION

La diversité, l'égalité des chances, l'ouverture et la solidarité sont des principes d'action fondamentaux du groupe RATP. Il entend être à l'image des régions et des populations qu'il dessert. Il respecte les lois et la culture des pays dans lesquels il est implanté, en France comme à l'étranger.

RESPECT DE LA NEUTRALITÉ

Le groupe RATP respecte le droit des collaborateurs à s'investir dans la vie associative, civique et politique. Ces activités sont assurées à titre personnel. Le groupe RATP s'oblige à une totale neutralité politique, philosophique, religieuse et syndicale.

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le groupe RATP s'engage à respecter la confidentialité des données à caractère personnel de ses salariés et collaborateurs dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ces données doivent correspondre uniquement aux objectifs qui justifient leur collecte dans le cadre des lois nationales des pays concernés. Elles sont recueillies uniquement lorsqu'elles sont indispensables au fonctionnement des activités du Groupe. Elles sont conservées de manière sécurisée et uniquement le temps nécessaire.

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

L'ensemble des logiciels et des données produites, échangées ou traitées avec l'aide des systèmes du Groupe ou sur ses outils de communication digitale est réputé destiné à l'activité professionnelle salariée et être la propriété du groupe RATP, sauf dérogation particulière prévue par les contrats de sous-traitance. Le groupe RATP accompagne ses collaborateurs dans la transformation digitale, enjeu de performance, d'efficacité au travail, mais aussi de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le comportement attendu des salariés

Le comportement exemplaire attendu des salariés vise tout d'abord au respect des lois et règlements. Tout manquement peut entraîner de graves conséquences financières et judiciaires, civiles et/ou pénales, pour l'entreprise comme pour le collaborateur fautif.

Dans un environnement juridique mondialisé et complexe, la probité devient essentielle à la réussite et à la pérennité du Groupe dans son entier. Elle garantit sa réputation. Le groupe RATP met divers référentiels à la disposition de ses collaborateurs afin de les aider à avoir le comportement éthique qui est attendu d'eux.



Le rejet de toute pratique illicite des affaires

Le groupe RATP s'attache à créer et maintenir une culture de confiance, de loyauté et de transparence qui ne tolère aucune pratique illicite des affaires. Le code de conduite des affaires et de prévention de la corruption fixe les principes devant être respectés par tous les collaborateurs exposés, permanents et occasionnels du Groupe.

Le rejet de la corruption et du trafic d'influence : les collaborateurs du groupe RATP doivent s'interdire toute forme de corruption et de trafic d'influence actif ou passif auprès des personnes privées comme des agents publics. Aucune société ou aucun collaborateur ne doit solliciter ou accepter un avantage en vue d'accomplir un acte entrant dans ses attributions.

Chaque collaborateur s'engage à respecter les règles fixées par le Groupe en matière de cadeaux, invitations et de toutes formes d'avantages. Il en va de même des règles du Groupe concernant les financements politiques, le mécénat, le sponsoring et les actions caritatives. Les collaborateurs du Groupe s'interdisent les paiements de facilitation.

La lutte contre la fraude : le groupe RATP et ses collaborateurs s'engagent à lutter efficacement contre toute forme de fraude.

À cet effet, ils doivent respecter scrupuleusement la loi et les procédures mises en place au sein du Groupe.

Le respect du droit de la concurrence : le Groupe et ses collaborateurs s'engagent à respecter les règles du droit de la concurrence, laquelle doit s'exercer, partout où le Groupe est présent, dans une totale liberté et sans restriction.

La prévention de tout conflit d'intérêts potentiel : chaque collaborateur s'engage à faire preuve de la plus grande vigilance en matière de conflit d'intérêts dans le respect des règles fixées par le Groupe.



La contribution à la santé, la qualité de vie au travail et à l'environnement

L'hygiène et la sécurité sont l'affaire de tous et requièrent un engagement de chacun au service du collectif. Le respect mutuel entre collaborateurs est fondamental. C'est une condition essentielle du savoir « travailler ensemble ». Chaque salarié s'engage à respecter les droits de ses collègues et à veiller au respect de leur vie privée. Chaque salarié s'engage à mettre en œuvre à son niveau les orientations stratégiques du groupe RATP en matière de développement durable et de respect de l'environnement.



La contribution à la sécurité et à la sûreté

Chacun dans l'entreprise doit apporter une contribution active à la sécurité et à la sûreté. Chaque collaborateur contribue à la sécurité et à l'intégrité des systèmes, médias et informations.



L'utilisation des médias sociaux

Chacun doit rester « professionnel et responsable » à toute occasion dans l'utilisation des médias sociaux, même à titre personnel, et s'abstient de toute contribution susceptible de porter atteinte à la réputation ou aux intérêts du groupe RATP.



Le respect de l'usage professionnel des biens et des actifs du Groupe

Il est du devoir de chaque collaborateur de faire preuve de probité à l'égard des actifs du Groupe qui sont notamment constitués des infrastructures, des matériels, des équipements informatiques et de télécommunications, des listes des fournisseurs, des fichiers clients et de toutes les informations sensibles sur les marchés et les pratiques commerciales.



Le devoir de loyauté et de confidentialité

Chaque collaborateur est soumis à une obligation de loyauté vis-à-vis du Groupe.

La divulgation d'informations confidentielles peut créer un préjudice, économique ou de réputation, important au détriment du groupe RATP, de ses collaborateurs, de ses clients et de ses fournisseurs.

Chaque collaborateur détenant de telles informations est soumis à une obligation de confidentialité qui s'applique à l'ensemble des informations concernant le Groupe, ses fournisseurs, ses partenaires et ses clients.

Nos clients

Le groupe RATP a pour raison d'être la satisfaction de ses différents clients de par le monde, dans leur diversité, en tant qu'ils sont, à un titre ou à un autre, concernés par les activités du Groupe en matière de mobilité ou comme partenaires des villes intelligentes.

Le Groupe entretient une culture du partenariat, de l'écoute et de la compréhension des besoins spécifiques de chaque client.

Le groupe RATP vise en priorité la satisfaction de ses clients voyageurs

La réussite de l'entreprise passe par le respect et la satisfaction de nos clients voyageurs. Nous leur devons un service exemplaire en termes de sûreté, de sécurité, de qualité, de confort et de performance. C'est en nous mettant à leur écoute et en répondant toujours mieux à leurs attentes, que nous assurerons la pérennité de notre Groupe.

La sûreté de nos installations et la sécurité des personnes sont deux impératifs incontournables pour assurer notre activité de transporteur. Elles permettent aussi de gagner et de conserver la confiance des voyageurs. Nos savoir-faire et notre réputation dans ce domaine font partie de nos actifs les plus précieux.

Le groupe RATP conçoit, construit, maintient et exploite des réseaux de transports collectifs avec cette exigence de sécurité absolue. Assurer la sécurité de nos installations et de nos matériels de transport constitue une des toutes premières priorités du Groupe.

Pour ce faire, il s'appuie sur de nombreux textes existants et est régi par de nombreuses procédures.

Le groupe RATP recherche la satisfaction des autorités organisatrices

Nous devons partager avec nos autorités organisatrices et les élus locaux les fruits de nos expériences d'opérateur de transport public, notre connaissance globale des problématiques urbaines et notre expertise en ingénierie.

Nous sommes un acteur majeur du développement local et de la cohésion sociale.

Nos parties prenantes

Le groupe RATP entretient des relations de confiance, de loyauté et de transparence avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Il est dans l'intérêt de tous de développer et de préserver des relations fondées sur la confiance, la transparence et le partenariat. Nous veillons à ce que les personnes avec qui nous travaillons s'engagent à respecter les lois, mais également nos exigences déontologiques, nos normes d'intégrité et les standards habituels.

La Fondation groupe RATP, un outil au service de nos parties prenantes

La Fondation groupe RATP participe directement à la politique de responsabilité sociale du Groupe à travers ses deux missions :

- ▶ développer des liens avec les territoires d'implantation, tout en contribuant à leur dynamique sociale et économique ;
- ▶ favoriser l'engagement des collaborateurs au service de l'intérêt général.

Elle facilite et met en valeur les capacités de mobilisation et le sens de l'engagement au quotidien de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. En lien avec la direction du Groupe et le management opérationnel, elle met en place des dispositifs pour faciliter l'engagement bénévole des collaborateurs au service de l'intérêt général.

Le groupe RATP lutte fermement contre le blanchiment d'argent

Le groupe RATP se conforme aux lois et règlements en la matière. Chaque collaborateur est vigilant et alerte le pôle conformité en cas de doute.

Le groupe RATP exerce un lobbying responsable et transparent

Dans le cadre de ses activités, le groupe RATP peut être amené à avoir des interactions, écrites ou orales, avec un décideur public dans le but d'influencer une prise de décision. À ce titre, le Groupe s'engage à appliquer et respecter les règles locales en vigueur. Un lobbying responsable et transparent peut utilement éclairer les décisions publiques.

Le groupe RATP s'efforce de parfaire son exemplarité environnementale

Le groupe RATP entend être exemplaire et adhère aux engagements environnementaux qui sont au cœur de sa politique de développement durable. Il cherche à réduire son empreinte environnementale, en économisant les ressources (eau, énergie, papiers, etc.), en favorisant et protégeant la biodiversité, en diminuant les nuisances liées à ses activités et à ses infrastructures, afin notamment de respecter l'environnement, la santé des salariés, des voyageurs et des riverains.

Nous favorisons la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. Nous investissons pour les générations futures en développant et en proposant des solutions pérennes, performantes et sûres. Nous concevons, dans ce but, des systèmes et des solutions économes en ressources et en énergie. Nous nous engageons chaque jour à être un acteur plus vertueux et à ancrer la protection de l'environnement au cœur de notre action.

Le groupe RATP s'engage à avoir une communication responsable

Nous visons à avoir une communication responsable et veillons à prendre en considération les aspects sociétaux et environnementaux pour toute forme de communication afin d'apporter au public une information exacte et digne de confiance. Cette exigence vaut également pour les documents financiers que nous réalisons et qui donnent une image fidèle de notre patrimoine et de la situation financière du Groupe. Nous devons garantir l'intégrité de nos données.

Le groupe RATP s'engage pour une mobilité au service de tous

La mobilité est un enjeu sociétal de première importance, évaluée différemment selon les pays. Dans notre politique d'accessibilité universelle, notre objectif est de porter une attention particulière aux personnes vulnérables ayant des besoins spécifiques. Nous entretenons en fonction des contextes locaux un dialogue permanent et continu avec toutes les parties prenantes concernées par l'accessibilité. Nous nous engageons, avec nos agents formés, à favoriser l'autonomie des plus fragiles dans les transports, à travers une pédagogie de mobilité pour tous, des solutions digitales, des aménagements adaptés et innovants.

Le groupe RATP attend, en retour, de ses parties prenantes qu'elles respectent les engagements qu'il se fixe lui-même

Nos fournisseurs sont tenus de s'assurer que leurs propres fournisseurs et sous-traitants respectent des principes standards habituels et se montrent particulièrement attentifs quant au respect des normes et procédures en matière de droits humains et de respect de l'environnement.

Dans le respect de la souveraineté des pays dans lesquels nous intervenons, et sans s'immiscer dans le fonctionnement ou le financement de la vie politique locale, le groupe RATP se réserve le droit d'exprimer auprès des gouvernements, le cas échéant, sa position sur les sujets concernant ses activités, ses collaborateurs et ses actionnaires, ainsi que ses convictions quant à l'importance du respect des droits humains et notamment du respect des femmes.

Trois réflexes pour une conduite éthique

Face à une situation délicate, quand j'ai un doute, l'attitude conseillée est :

1 Agir avec discernement en me posant quatre questions simples

- ▶ Mon action ou ma décision est-elle conforme à la loi ?
- ▶ Mon action ou ma décision est-elle conforme au code éthique et aux règles propres de mon métier, s'il en existe ?
- ▶ Mon action ou ma décision peut-elle avoir un impact négatif, en termes financiers ou de réputation, sur l'entreprise, mon entourage professionnel ou mes parties prenantes ?
- ▶ Suis-je prêt à assumer mon action ou ma décision en toute transparence si elle venait à être connue ?

2 Ne pas rester seul avec un problème et ne pas hésiter à demander conseil

- ▶ Si l'interrogation ou le dilemme subsiste, il ne faut pas hésiter à en parler à ses collègues ou à son manager de proximité ou à son responsable Ressources humaines.
- ▶ Les services RH et les services juridiques sont là pour vous aider.

3 Questionner et alerter

- ▶ Les acteurs de l'éthique, de la conformité et de la RSE sont à votre disposition pour vous renseigner et vous conseiller
- ▶ Enfin, le dispositif d'alerte est à votre disposition.

Les acteurs de l'éthique, de la conformité et de la RSE

Le 1^{er} janvier 2017 a été créé le Comité éthique, RSE et conformité (Cersec). Il est présidé par la présidente-directrice générale et est composé notamment des membres du Comex et des responsables des fonctions éthique, RSE et conformité. Il a pour principale mission de veiller à la prise en compte de la dimension éthique et à l'efficacité des programmes de conformité et de RSE dans la mise en œuvre des orientations stratégiques et dans les grandes décisions opérationnelles. La délégation générale à l'éthique assure le secrétariat du Cersec. RATP Dev dispose d'un Comité conformité et éthique chargé de faire respecter les principes en matière d'éthique et de conformité par tous ses collaborateurs.

ÉTHIQUE

La délégation générale à l'éthique mène une politique de développement et de sensibilisation à la culture éthique, dont elle est la garante. Elle veille au respect des valeurs de l'entreprise par l'ensemble des salariés du Groupe, tout en s'assurant de l'adoption par chacun d'un comportement intègre et conforme à ses valeurs.

RSE

L'unité RSE (Responsabilité sociale de l'entreprise) confirme l'engagement du groupe RATP en matière de développement durable et favorise une démarche responsable de la conduite des activités en y intégrant des préoccupations environnementales, sociales et sociétales. Pour ce faire, le Club RSE a pour objectif de déployer la feuille de route RSE et de diffuser une culture RSE au sein du Groupe.

CONFORMITÉ

Le pôle conformité établit et met en œuvre le programme de conformité du groupe RATP. Il a notamment en charge de participer à l'alignement du Groupe sur les meilleurs standards mondiaux, particulièrement dans les domaines de la lutte contre la corruption et le respect des règles de concurrence.

DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Le délégué à la protection des données est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement général de l'Union européenne sur la protection des données (RGPD) au sein du groupe RATP s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par le Groupe.

Le dispositif d'alerte

Nous encourageons un climat de dialogue et de confiance permettant à chacun, fort du soutien de sa hiérarchie, d'exprimer son point de vue et ses préoccupations.

Au cas où vous constateriez une infraction aux lois ou un comportement non conforme à nos valeurs, votre contact privilégié est par conséquent votre manager ou votre responsable RH local.

Le dispositif d'alerte n'a pas vocation à se substituer aux autres dispositifs existants. Il n'est pas non plus un moyen de faire appel de décisions prises dans le cadre normal du fonctionnement des services.

Il est mis à la disposition des salariés et des collaborateurs, extérieurs et occasionnels (apprentis, stagiaires, intérimaires, prestataires extérieurs), de bonne foi et désintéressés, victimes ou témoins de faits qu'ils jugent particulièrement graves et qui seraient susceptibles, selon eux, d'avoir des conséquences importantes sur des personnes ou pour le Groupe lui-même ou une de ses filiales.

Des protections sont assurées au lanceur d'alerte qui respecte les conditions de lancement, notamment la confidentialité pour le lanceur, pour les personnes visées par le signalement et pour les informations recueillies dans ce cadre. Toutes mesures de représailles sont également prohibées. Néanmoins, l'utilisation du dispositif de mauvaise foi ou dans l'intention de nuire peut exposer à des sanctions disciplinaires ainsi qu'à des mesures judiciaires.

Aussi, consultez le guide d'utilisation du dispositif d'alerte mis à votre disposition avant de vous lancer dans cette démarche.

Des adresses et des guides d'utilisation sont à votre disposition :

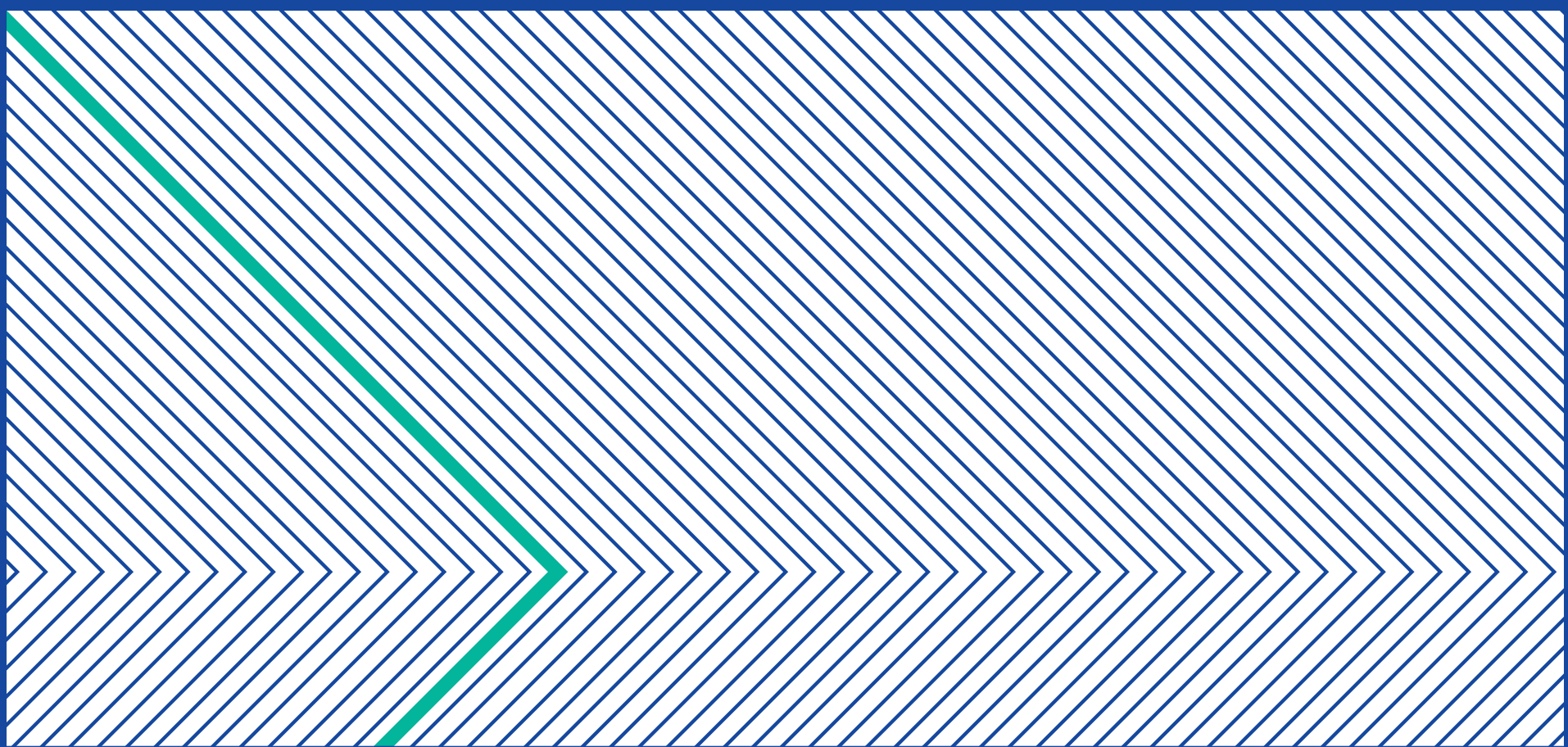
	Pour RATP, RATP Connect, RATP Cooperation, RATP Habitat, RATP Real Estate, RATP Smart Systems, RATP Travel Retail	Pour RATP Dev
Adresse mail	ethique.conformite@ratp.fr	compliancealert@ratpdev.com ou référent éthique local (www.ratpdev.com)
Adresse postale	Monsieur le délégué général à l'éthique Dispositif d'alerte groupe RATP RATP - LAC LT71 54, quai de la Rapée 75599 PARIS CEDEX 12	
Téléphone	Ligne d'alerte : +33(0)1 587 63333 Pour contacter la DGE : +33(0)1 587 62192 - dge@ratp.fr	

Nos références

LE GROUPE RATP ADHÈRE :

- ▶ aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme
- ▶ aux principes du Pacte mondial des Nations Unies
- ▶ aux principes de la Convention de l'OCDE du 17 décembre 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions internationales
- ▶ aux principes des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT)

- ▶ à la Charte des Nations Unies sur le « women employment »
- ▶ à la Charte du développement durable de l'UITP (Union internationale des transports publics)
- ▶ à la Charte du développement durable des établissements publics et entreprises publiques
- ▶ à Transparency International
- ▶ à la Charte de la diversité



Pour plus d'informations, rendez-vous sur
www.ratp.fr

GRoUPE
RATP